



2024

Rwanda- Dieudonné Niyonsenga

Dieudonné Niyonsenga est un journaliste rwandais indépendant connu sur YouTube sous le nom de Cyuma Hassan. Il est emprisonné depuis novembre 2021.

Dieudonné Niyonsenga aurait subi à plusieurs reprises des violences physiques en prison. Dieudonné Niyonsenga aurait montré ses blessures à sa sœur et indiqué qu'il avait fait l'objet de « *tortures sexuelles* ». Nombre de dissidents sont détenus à la prison de Nyarugenge, connu pour les tortures et mauvais traitements pratiqués. Les autorités rwandaises, bien qu'interpellées à ce sujet, n'ont pas respecté leur obligation d'enquêter pour établir les faits et les responsabilités. Le Rwanda est pourtant partie de la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, depuis le 15 décembre 2008.

Connu sur YouTube pour ses reportages sur des sujets sociétaux et sa liberté de parole, Dieudonné Niyonsenga a commencé à faire l'objet d'une attention toute particulière de la part des autorités rwandaises lorsqu'il a affirmé publiquement en février 2020 avoir constaté des blessures sur le visage de Kizito Mihigo lors de ses funérailles, mettant ainsi à mal la version officielle du suicide en prison du célèbre chanteur rwandais et militant pour la paix. Dieudonné Niyonsenga a été arrêté le 15 avril 2020 pour « *non-respect des directives de confinement liées au COVID-19* » et utilisation d'une fausse carte de presse dans le cadre d'une « *vague d'arrestations et*



© DR

d'abus liés au confinement ». Dieudonné Niyonsenga a été maintenu un an en détention provisoire pour « *falsification de documents, exercice illégal de la profession de journaliste et entrave à des travaux publics* ». Le 12 mars 2021, le juge de première instance du tribunal intermédiaire de Gasabo à Kigali a estimé qu'aucune accusation portée contre lui n'était fondée. Il l'a acquitté et demandé à ce qu'il soit libéré immédiatement, ce qui fût fait lendemain. Mais le 11 novembre 2021, lors de son procès en appel, la Cour d'appel de Kigali l'a condamné à sept ans de prison pour « *falsification de documents, exercice illégal de la profession de journaliste, entrave à des travaux publics et humiliation d'officiels de l'Etat* ». Durant ce procès, Dieudonné Niyonsenga a dénoncé les conditions cruelles et inhumaines de sa détention en 2021. Il a affirmé qu'il avait été détenu en isolement dans une cave et qu'il avait subi à plusieurs reprises des bastonnades. Ses conditions de détention ne se sont pas améliorées depuis. Devant un tribunal de Kigali, dans un état physique amoindri, il a déclaré, le 10 janvier 2024, qu'il était détenu dans un « *trou* » qui se remplissait souvent d'eau, sans accès à la lumière et qu'il continuait à faire régulièrement l'objet de passage à tabac.

Pour l'ACAT-France, le Rwanda doit respecter ses obligations légales de non-usage de la torture. L'ACAT-France appelle également à la libération de Dieudonné Niyonsenga.

Que pouvez-vous faire ?

Priez pour lui ! Soutenez-le en lui écrivant !

ACAT-France 7, rue Georges Lardennois 75019 Paris